

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/W/138

2 octobre 2003

(03-5183)

---

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## MÉCANISME D'EXAMEN TRANSITOIRE CONCERNANT LA CHINE

### Questions de la délégation du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu à la Chine dans le cadre du mécanisme d'examen transitoire au titre de la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine

La délégation du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 1<sup>er</sup> octobre 2003, en demandant qu'elle soit distribuée aux Membres afin que l'examen transitoire ait lieu à la réunion du Comité des 29 et 30 octobre 2003.

---

*Les Règlements administratifs de la Chine sur l'examen et la permission d'entrée des produits animaux et végétaux importés soumis à quarantaine sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002. Il est noté qu'ils prévoient que fruits et légumes frais ne sont autorisés à l'importation que lorsqu'une permission a été accordée. Le risque que ces règlements découragent l'importation de produits périssables est source de préoccupations. La Chine pourrait-elle donc fournir des renseignements plus détaillés sur le contenu de la réglementation en question et montrer comment elle respecte à la fois les engagements pris par la Chine au moment de l'accession et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS).*

---